

Journal communal

Ménières



Décembre 2018

Image de la couverture:

D'où vient le sol de Ménières, sur lequel nous habitons? Des roches ont été arrachées par les glaciers et les rivières au cours des temps géologiques; elles se sont déposées dans notre région, parfois sur des centaines de mètres d'épaisseur. L'image représente une roche trouvée sur le chemin qui passe entre Le Mont et le Bois Brûlé. Elle provient des massifs situés entre Zermatt et Saas Fee. Les tailleurs de pierre et joailliers valaisans l'appellent smaragdite parce que sa couleur rappelle un peu celle de l'émeraude.

Mais avant d'être valaisanne cette pierre, formée essentiellement de minéraux appelés plagioclases et pyroxènes, a parcouru un chemin assez étonnant. Pour simplifier, elle s'est formée comme gabbro dans une intrusion magmatique, dans la croûte océanique, sous l'océan qui séparait la plaque continentale africaine de la plaque européenne. Cette dernière glisse sous la première en se froissant, ce qui est à l'origine des plissements alpins. Au cours de ce processus de subduction les roches subissent de nombreuses transformations pendant des millions d'années car les températures, pressions, fluides et éléments chimiques changent.

Ainsi, il y a environ 45 millions d'années, dans des conditions de haute pression, à des profondeurs d'environ 100 km et à une température d'environ 500°C, le gabbro a développé un "faciès éclogitique": les plagioclases blancs se sont entourés de petits grenats rougeâtres, les pyroxènes se sont transformés en omphacite vert émeraude, des couches de grains de magnésiochloritoïde noirâtre se sont développées. Ce n'est pas fini: quand les conditions de température et de pression ont baissé, et que s'est produit ce que les géologues appellent "métamorphisme rétrograde", l'omphacite a commencé à se transformer en glaucophane, minéral bleuté qui apparaît sur les bords de celle-là. Et il y a quelques dizaines de milliers d'années la smaragdite est réapparue à la surface pour être arrachée de la montagne et transportée chez nous par un glacier.

Chaque caillou que tu rencontres sur ton chemin a son histoire, ponctuée d'événements cataclysmiques durant des dizaines ou des centaines de millions d'années. Il était là avant toi et il sera là après toi.

Féminin / Masculin:

Faute de termes épïcènes, nous avons souvent utilisé le masculin seul dans les textes afin d'éviter les lourdeurs.

Table des matières

Message du conseil communal

Convocation à l'Assemblée communale du 18 décembre 2018

P.-V. de l'assemblée communale du 28 mai 2018

Budget 2019

 Fonctionnement

 Investissements

Tâches communales

 Conseillers communaux

 Commissions communales

 Personnel communal

Miscellanées

Voeux

Message du Conseil communal

Chères Citoyennes et chers Citoyens,

Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter son message.

En cette période de l'Avent il est temps pour nous de dresser le budget 2019 et de faire le bilan sur les différents dossiers traités durant cette année 2018 dans notre village.

Nous travaillons d'arrache-pied pour notre sécurité routière et financière et nous espérons que vous en serez reconnaissants pour nos descendants.

Nous vous souhaitons en cette fin d'année de la joie, de la chaleur et du bonheur pour vous ainsi que pour votre famille.

Le Conseil communal vous souhaite un joyeux Noël,

Bonne année 2019 à toutes et tous.

Le Conseil communal



COMMUNE DE MENIERES

Route de l'Ecole 4
1533 Mènières

Tél. 026 668 22 06

E-mail : commune@menieres.ch

Site : www.menieres.ch

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Mènières sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 18 décembre 2018 à 20h00 à l'Auberge des XIX cantons.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2018
2. Proposition du Conseil communal pour une diminution du coefficient des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales de 88.1 à 83.0 pour les années 2019 et 2020.
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Approbation
3. Proposition du Conseil communal pour une diminution de la contribution immobilière de 2.5 ‰ à 2.0 ‰ pour une durée indéterminée.
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Budget 2019
 - 4.1. Budget de fonctionnement
 - 4.2. Budget d'investissements
 - 4.3. Préavis de la commission financière
 - 4.4. Approbation des budgets
5. Informations communales
6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2018 et les budgets 2019 ne seront pas lus lors de l'assemblée. Ils peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée sur le site de la commune www.menieres.ch ou à l'Administration communale.

Le Conseil communal



Ménières, le 28 mai 2018

PV de l'assemblée communale du 28 mai 2018 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°20 du 18 mai 2018, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont Messieurs Monsieur Jean-Michel Corminboeuf et Patrick Perret. Le nombre de personnes est de 56, la majorité absolue est fixée à 29. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 26.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte d'Investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
 - 2.4 Approbation des Comptes
3. Achat d'un bien immobilier, articles nos 1156, 1842, 1843, 1844-a et 1867-a du cadastre de la Commune de Ménières
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Complément d'investissement du trottoir Chemin Pré-de-la-Cure
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Approbation
5. Budget d'investissement 2018
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Approbation

6. Règlement scolaire de la Commune de Ménières
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Approbation
7. Modification des statuts du Cycle d'Orientation Estavayer-Domdidier
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Approbation
8. Règlement de police
 - 8.1 Présentation
 - 8.2 Approbation
9. Informations communales
10. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2017

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

Mme Sarah Catillaz demande que soit précisé pour le trottoir du quartier Pré-de-la-Cure, que c'est le pavé qui est à moitié propriété de la Commune et du propriétaire du bien-fonds.

M. Joël Robert se réfère au point 4.7, il demande une précision quant aux investissements effectués pour l'Auberge ainsi que la convention signée avec le tenancier.

M. Claude Andrey donne les explications concernant la réfection du bâtiment et l'achat du four et de la braisière.

M. Grégory Blanchard confirme les chiffres énoncés.

L'Assemblée n'a plus de question. Le PV du 19 décembre 2017 est approuvé à 54 pour et 2 abstentions.

2. Comptes 2017

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

2.1. Compte de fonctionnement

M. le Syndic donne quelques compléments et précisions, notamment concernant les amortissements extraordinaires.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2017 s'élève à CHF 1'879.02 pour un montant de charge de CHF 1'980'236.19.

M. le Syndic informe que depuis plusieurs années, des montants sont attribués à des réserves et les budgets ont été prudents ces dernières années. C'est pourquoi aujourd'hui, une certaine capacité financière est disponible, d'où le nombre d'investissements présentés ce soir.

M. Luc Corminboeuf a des questions concernant l'attribution à des réserves. Il demande si les réserves doivent obligatoirement être attribuées à un but précis.

M. le Syndic et M. Claude Andrey donnent des précisions.

M. Luc Corminboeuf demande la justification de l'écart entre le montant budgété pour la réfection du restaurant et celui dépensé.

M. Claude Andrey informe que vu les rénovations effectuées il y a de nombreuses années, il a été nécessaire de rénover plusieurs points. Comme dans toute rénovation, des surprises sont apparues durant les travaux. Dès lors, ces dépenses ont été discutées avec le Conseil et la Commission financière et au vu de la bonne capacité financière de ces dernières années, il a été décidé de faire ces dépenses. Le souhait du Conseil était de garder le Restaurant ouvert.

M. Luc Corminboeuf est dérangé par cet écart, car un montant de CHF 10'000.- a été voté par l'assemblée et la dépense est de plus de CHF 130'000.-.

M. Joel Robert précise qu'il s'agit d'un investissement et non de dépense courante. Celui-ci a donnée de la valeur au bâtiment. Selon lui, ce montant n'aurait pas dû être passé dans le fonctionnement, mais dans l'investissement, avec l'accord de l'Assemblée communale.

MM. Grégory Blanchard et Claude Michel, membres de la Commission financière, confirment qu'il s'agit bien de charge de fonctionnement.

M. Claude Andrey précise que la question avait également été posée au Service des Communes.

M. Eloi Moret donne l'exemple du Pont de la Poya. Un montant a été voté par la population fribourgeoise et au final le montant dépensé a été plus élevé que prévu.

M. Grégory Blanchard tient à préciser que la Commission financière a bien été informée, que les comptes favorables le permettaient.

M. Luc Corminboeuf est d'accord sur le principe. Par contre, il n'est pas d'accord avec le principe de la gestion de la Commune, quant au droit de dépasser le montant budgété plus des réserves non attribuées, sans l'avis de l'Assemblée communale. Il demande si lors de la révision, l'organe de révision a mis une remarque.

M. le Syndic répond que Mme Baudin a expliqué qu'il est possible de le mettre en investissement et que si la caisse le permet en fin d'année, la possibilité est offerte de l'amortir directement sur le même exercice comptable.

M. Marcel Ansermet est d'accord sur le principe des comptes, mais il demande si la population voulait ce restaurant.

M. Luc Corminboeuf répond qu'il ne s'agit pas de la question du restaurant, mais de l'acceptation des comptes.

M. le Syndic donne des explications quant à la réflexion qu'a eu le Conseil concernant le Restaurant.

M. Joël Robert ne comprend pas pourquoi il faudrait rester fermer 6 mois, une assemblée communale extraordinaire aurait pu être convoquée pour voter ce montant.

M. le Syndic dit que selon le Service des Communes et la Commission financière, l'exercice 2017 n'a pas été mis en péril par cet investissement.

M. André Robert pense que M. Luc Corminboeuf a raison, les écritures comptables sont très importantes dans une commune.

M. Gabriel Corminboeuf demande le plafond pour la délégation de compétence au CC.

M. Grégory Blanchard informe que la délégation concerne les achats de biens immobiliers.

M. Joel Robert demande des précisions sur les pertes sur débiteurs.

Mme Stéphanie Chaboudez informe qu'il s'agit des pertes sur débiteurs des impôts. Ces montants sont transmis par Fribourg, selon la convention signée avec le SCC.

M. Gabriel Corminboeuf a une question concernant les actifs transitoires d'un montant de CHF 65'000.-, il demande de quoi il s'agit.

Mme Stéphanie Chaboudez donne l'explication des actifs transitoires, et précise qu'il s'agit de l'addition de plusieurs factures. Elle fait une recherche afin de détailler ces actifs transitoires.

M. Georges Rey demande, au vu de la situation des comptes ces dernières années, que la contribution immobilière soit baissée. Elle avait été augmentée il y a quelques années.

M. Joël Robert demande une baisse fiscale.

M. le Syndic dit que des investissements concernant entre autres les infrastructures vont être présentés ce soir, il faut donc en prendre connaissance avant de discuter de baisse. Il mentionne que de nombreuses interventions ont dû être effectuées cette année sur la station de pompage qui est obsolète. Au vu des chiffres positifs, peut-être faudra-t-il envisager sa réfection.

M. Georges Rey précise que l'eau est autofinancée et que celle-ci n'a rien à faire dans le financement.

M. le Syndic dit qu'il a donné un exemple et qu'il désire que la courtoisie reste de mise.

Mme Stéphanie Chaboudez donne la réponse à la question posée précédemment par M. Gabriel Corminboeuf concernant les actifs transitoires.

M. Luc Corminboeuf dit que les comptes sont présentés afin que l'assemblée puisse prendre des décisions. Les comptes doivent être le plus proches de la réalité. Or de gros montants sont attribués aux réserves alors que ces montants sont en réalité un bénéfice.

M. Grégory Blanchard dit que toutes les communes procèdent de cette manière. Les montants sont mis en réserve, le but n'est pas de présenter des bénéfices de plusieurs centaines de milliers de francs et donne des explications. Il dit également qu'actuellement, l'effet conjoncturel est très positif pour la Commune. A voir si cela va continuer. Une commune a 2 possibilités avec les bénéfices, c'est de les mettre en réserve ou en amortissement extraordinaire.

M. Claude Andrey précise que dans le cadre de la convention, celle-ci sera remboursée et il ne restera plus que CHF 80'000.- pour le restaurant dans 3 ans.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas d'autres questions sur les comptes de fonctionnement.

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Andrey qui lit le rapport de la fiduciaire Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac.

M. le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

2.2. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fiduflex SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2017.

2.3. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2017 qui sont acceptés par 27 pour, 11 avis contraires et 9 abstentions. Il remercie l'Assemblée pour la confiance donnée.

2.4. Compte d'investissement et bilan

M. le Syndic détaille l'investissement de 2017 par un tableau.

M. le Syndic fait la présentation de la capacité d'investissement, suite aux divers montants votés ces dernières années. A ce jour, si l'assemblée suit les propositions du CC, les investissements se monteraient à CHF 1'797'653.-, y compris le projet Valtraloc qui sera normalement voté en septembre de cette année, qui se monterait lui à CHF 1'200'000.-.

M. Jean-Charles Schüpbach demande comment est calculée la capacité d'investissement.

M. le Syndic et Mme Chaboudez expliquent que le calcul est établi par le Service des communes, selon nos comptes, nos crédits, notre nombre d'habitant entre autres.

3. Achat d'un bien immobilier, articles nos 1156, 1842, 1843, 1844-a et 1867-a du cadastre de la Commune de Ménières

3.1. Présentation

M. le Syndic explique que la maison Scobi Sàrl s'occupe de la vente de cet objet. Le Conseil s'y est intéressé, car les parcelles concernées se situent en centre village, attenantes à l'école.

M. Eloi Moret demande de préciser de quel bien il s'agit précisément.

M. le Syndic explique où se situe l'objet et précise qu'il s'agit de la Ferme Thierrin sis Route de l'Ecole.

MM. Claude Andrey et Roland Genoud se récusent et sortent de la salle car sont en lien direct avec la famille venderesse.

M. le Syndic explique qu'au vu du plan d'aménagement, la Commune n'a plus de parcelle constructible. Ce terrain en centre village est une opportunité pour la Commune, afin de pouvoir choisir ce qui sera fait de ce terrain. M. le Syndic présente le plan de situation et les photos de ce bien et donne des informations ainsi que le prix qui est de CHF 800'000.-. Le Conseil a prévu un montant de CHF 900'000.- afin de couvrir les frais d'achat de de notaire. Un projet de ce qui pourrait être entrepris est présenté. La valeur de rendement de cet objet serait intéressante, d'où le potentiel de cet achat. Le Conseil n'a pas été plus loin dans le projet, afin d'éviter des coûts d'étude avant de connaître la décision de l'Assemblée.

M. le Syndic présente la charge annuelle de cet achat, soit CHF 22'500.-. Est à déduire la location d'un appartement, CHF 12'000.-, soit une charge pour la Commune de CHF 10'000.- environ.

M. Jean-Michel Corminboeuf demande quelle partie est protégée et quelle catégorie.

M. le Syndic lui montre la partie protégée sur les plans et informe qu'il s'agit de catégorie 2. Il porte à la connaissance de l'Assemblée qu'il a un rendez-vous agendé le 30 mai prochain avec Mme Boo du Service des biens culturels concernant d'autres bâtiments et le sujet sera évoqué.

M. Georges Rey demande si M. le Syndic est sûr de ce qu'il avance, car il s'agit de la partie construite par après.

M. le Syndic informe que sur les plans, c'est bien cette partie qui est protégée. Le Conseil s'est également renseigné afin de savoir si les parcelles concernées ont été sorties du domaine agricole.

M. Pierre Rey dit que les biens culturels voudront conserver un style agricole et centre village.

M. Henri Rey dit que c'est bien que ce projet aille de l'avant, mais il dit de faire attention, car il connaît une personne qui accumule 5 ans de procédure pour la rénovation d'un bâtiment protégé. Il dit de faire attention à ne pas investir un tel montant et ne rien pouvoir faire dedans.

M. le Syndic dit que le Conseil communal s'y est intéressé à cause de la situation de ce bien. La décision appartient maintenant à l'Assemblée communale. La Commune pourrait avoir la possibilité de faire des appartements protégés par exemple.

M. Eloi Moret dit que le bâtiment communal paraissait trop cher et demande aux anciens boursiers présents d'expliquer comment cela s'est passé à l'époque.

M. Gabriel Corminboeuf dit que le prix était de CHF 45'000.-. Quand la Commune a été dans l'obligation de faire quelque chose, le prix est passé à CHF 200'000.-

M. Eloi Moret dit que le bâtiment est cher, mais qu'il vaudra peut-être le double dans quelques temps.

M. Abel Barbosa Correia dit que cette maison va tomber un jour où l'autre, est-ce que les citoyens veulent la voir tomber à côté de l'école.

M. Pascale Moret Möller demande s'il s'agira d'une démolition ou d'une rénovation.

M. le Syndic lui répond que ce n'est pas encore décidé. Le Conseil ne voulait pas faire de frais sans savoir si l'assemblée accepterait cet investissement. Ces investigations auraient engendré des frais. M. le Syndic précise que les 3 derniers exercices auraient pu payer la maison.

M. Eric Rey demande des précisions quant à la capacité financière.

M. le Syndic précise que cet investissement ainsi que ceux présentés au tractanda sont déjà comptés dans la capacité financière de CHF 1'979'852.30.

M. Henri Rey dit que l'assemblée va voter pour l'inconnu. Bien sûr, la situation de ce bâtiment est excellente, mais nous n'avons aucune idée de ce qui devra être investi après et les possibilités qu'il y aura.

M. le Syndic dit qu'il y a environ 5'000 m³ potentiellement transformables qui coûteront entre CHF 650.- et CHF 1'000.-/m³. Cela dépendra du genre de construction qui sera choisie.

M. Damien Corminboeuf dit que l'achat de monte à CHF 900'000.-, mais qu'il y aura encore tout l'investissement à faire pour la rénovation, car actuellement rien n'est exploitable.

M. le Syndic informe qu'un des appartements pourrait être loué dans l'état, pour environ CHF 1'000.- par mois. Des dépendances, garages, pourraient également être loués.

M. Damien Corminboeuf dit que certains appartements ne sont pas occupés dans le village, et que ça fait peur de ne pas savoir ce qu'on en fera de ce bâtiment. Le but n'est pas de louer des boxes où travailleront des mécaniciens le week-end. Selon lui, ce n'est pas le rôle de la Commune.

M. le Syndic dit qu'il s'agit d'un risque calculé d'acheter du terrain en centre village. S'il n'est pas utile, il y aura toujours la possibilité de revendre.

M. Julien Corminboeuf a une crainte, car Scobi Sàrl est promoteur, alors, pourquoi eux ne l'achètent-ils pas ?

M. Marcel Ansermet dit que des promoteurs attendent derrière et que ce n'est pas un souci.

M. le Syndic donne l'exemple de villages qui n'ont pas voulu investir et pleurent quelques années plus tard qu'ils n'ont plus de café, plus d'école.

M. Julien Corminboeuf dit qu'effectivement c'est bien de garder de la vie au village, mais il a également peur que la Commune se retrouve avec un bâtiment où rien ne pourra être fait. Il

demande si on ne peut pas s'assurer que quelque chose soit faisable avant d'acheter et si Mme Boo s'est prononcée.

M. Le Syndic répond que les coûts dépendront de la destination des locaux choisie.

M. Jean-Michel Corminboeuf demande s'il serait possible de raser ce bâtiment, car ce serait idéal vu que celui-ci est vétuste.

M. le Syndic l'informe que la réflexion n'a pas été jusque-là.

M. Pierre Rey dit qu'à l'époque, le CC avait acheté le bâtiment communal, ils savaient ce qu'ils devaient faire : la Poste et le bureau communal. Voilà pourquoi ce bâtiment avait été acheté. S'ils n'avaient pas cette nécessité, ils ne l'auraient pas acheté.

M. Marc Corminboeuf dit que l'assemblée discute de que faire de ce bâtiment, mais l'important, c'est la place, la situation de ce bâtiment. La question est : est-ce que la population veut des promoteurs qui construisent une trentaine de logements ou que cela reste à la Commune pour des appartements protégés, un agrandissement de l'école par exemple ? C'est la place qui importe.

M. Abel Barbosa Correia est d'accord avec lui.

M. Eloi Moret pense que c'est une aubaine.

M. Gilles Corminboeuf demande qui a fixé le prix.

M. le Syndic dit que les propriétaires ont avancé un prix, corroboré par Scobi. Des promoteurs ont proposé respectivement CHF 35'000.- et 47'000.- supérieurs au prix demandé.

M. Joël Robert demande si M. le Syndic a bien dit qu'une partie seulement de la ferme est protégée. Selon la liste des bâtiments protégés du canton de Fribourg, tout l'article no 1156.

M. le Syndic lui répond que la ferme est constituée de 2 parcelles et que l'article no 1156 correspond au bûcher. Il le situe sur les plans.

M. Marcel Ansermet donne l'exemple de la ferme Monney au centre de Fétigny. Les propriétaires voulaient CHF 500.-/m vu la possibilité d'extension sur l'arrière, la Commune de Fétigny n'a pas pu s'aligner et 2 immeubles seront construits en plus de la rénovation de la ferme par des promoteurs.

M. Luc Corminboeuf pense qu'il y a beaucoup de logements en construction de la Broye. Il trouve que c'est une bonne idée, mais le Conseil communal devrait savoir ce qui en sera fait avant d'investir un tel montant pour l'achat, combien cela coûtera en rénovations, et si c'est possible au vu du statut de bâtiment protégé.

Mme Karine Künzli demande depuis quand cette ferme est en vente.

M. le Syndic répond qu'elle est sur le site de Scobi depuis 3 mois, mais bloquée pour la Commune en attendant l'assemblée communale. Il a eu des discussions avec d'autres syndics qui rêveraient d'avoir du terrain en centre village.

M. Henri Rey dit que ce serait bien que Mme Boo du SBC viennent voir le bien et dise ce qui est possible de faire ou non. Il dit que c'est une mise en garde, mais le projet est bien.

M. le Syndic passe donc au vote de cet achat.

3.2. Approbation

Approbation : 20 personnes ; avis contraires : 23 personnes ; abstentions : 10 personnes.

Le projet n'est pas accepté.

MM. Claude Andrey et Roland Genoud regagnent la salle.

4. Complément d'investissement du trottoir Chemin Pré-de-la-Cure

4.1. Présentation

M. le Syndic présente le montant qui avait été voté, soit CHF 250'000.-, et les montants à ajouter pour le trottoir, soit CHF 68'000.- et pour la réfection du chemin, soit CHF 180'000.-. En ce qui concerne la réfection pour l'eau potable, la réserve sera utilisée.

M. Eloi Moret demande si le chemin sera remis à sa place.

M. le Syndic dit que le géomètre avait fait un plan précédemment, le chemin sera mis à sa place seront les plans. Il donne des explications quant travaux à effectuer. La charge financière annuelle pour ce quartier sera de CHF 22'042.-. Il explique également qu'un bouclage de l'eau devra être effectué selon le PIEP, car nous effectuons des travaux. Un bouclage est obligatoire, l'eau doit être consommée en 24h.

M. le Syndic précise que ces investissements se feraient par emprunt bancaire et réserve.

M. Georges Rey demande son procès-verbal de la séance qu'il y eue concernant les trottoirs.

M. le Syndic dit que ceux-ci sont en cours d'établissement par CFA. Nous sommes également dans l'attente de ceux-ci. Il dit qu'il a bien pris note qu'il désire l'accès à son hangar même s'il y a des travaux, être raccordé à l'eau par sa chenaux et qu'un verbal de division doit être établi.

Il passe donc au vote de ce complément d'investissement.

4.2. Approbation

Approbation : 45 personnes ; avis contraire : 1 personne ; abstentions : 7 personnes

5. Budget d'investissement 2018

5.1. Présentation

Rénovation du mur de soutènement du Ruisseau du Moulin :

M. le Syndic explique que le mur du ruisseau, côté ancienne laiterie, est abîmé, l'eau est rejetée du côté droit et cela dure depuis plusieurs années. Il informe que la Famille Boand a

déménagé récemment et que les nouveaux acquéreurs sont la Famille Lassueur. Une solution a été trouvée avec le Service des lacs et cours d'eau qui sont venus sur place. Selon eux les travaux auraient dû être faits il y a longtemps.

Deux offres ont été demandées par le Conseil communal. Il en ressort un montant de CHF 45'000.- pour un mur de soutènement depuis l'embouchure et le long de l'ancienne laiterie:

Achat d'une chambre froide pour l'Auberge :

M. Claude Andrey explique que la chambre froide du restaurant située à la cave vieillit et qu'il serait nécessaire de la changer, car c'est un outil de travail pour le restaurant. Il informe que M. le Syndic s'est récusé lors des discussions au sein du Conseil communal.

La nouvelle chambre froide coûterait CHF 32'000.-. Elle serait composée d'un congélateur et d'un frigo et serait posée dans l'annexe de l'Auberge. Il précise également qu'elle serait démontable au cas où.

L'investissement serait payé par la caisse.

M. le Syndic demande si les 2 objets peuvent être votés en même temps ou en 2 fois.

Mme Sabrina Bise demande s'il est possible de séparer les 2 votations.

M. Joël Robert dit que la loi précise que les investissements doivent être votés séparément.

M. le Syndic passe au vote du premier objet : Rénovation du mur de soutènement du Ruisseau du Moulin.

M. le Syndic se récusé pour le second vote.

Le second objet est voté : Achat d'une chambre froide pour l'Auberge.

5.2. Approbations

Rénovation du mur de soutènement du Ruisseau du Moulin : approuvé à l'unanimité.

Achat d'une chambre froide pour l'Auberge : Approbation : 50 personnes ; pas d'avis contraires ; abstentions : 5 personnes.

6. Règlement scolaire de la Commune de Ménières

6.1. Présentation

M. le Syndic accueille Mme Lorianne Duc-Baliacas, responsable d'établissement du cercle scolaire. Le règlement scolaire a dû être revu à cause de la nouvelle loi scolaire qui entrera en vigueur au 01.08.2018.

M. le Syndic informe qu'une convention est faite entre les communes du cercle scolaire, mais le règlement doit être approuvé dans chaque commune.

M. Pierre Perroud donne une explication sur les changements qui interviennent dans le règlement. Le règlement a dû être mis en conformité avec la nouvelle loi scolaire. Parmi les changements, on note que la Commission scolaire disparaît au profit d'un Conseil des

parents. D'autre part, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7.12.2017, les frais liés à la scolarité obligatoire ne peuvent plus être mis à la charge des parents. Malgré cela, le Conseil communal n'entend pas priver les écoliers des activités extrascolaires habituelles.

Mme Isabella Jaquenoud demande au point 1 pourquoi il est mentionné que le cercle scolaire avec la Commune de Ménières, or nous formons le cercle avec la Commune de Fétigny.

M. le Syndic dit que la modification sera faite. Il demande s'il y a d'autres questions.

M. Joël Robert demande si une décision a été prise concernant les futurs camps de ski.

Mme Lorianne Duc a eu des séances avec la commission scolaire. Les camps de ski de notre cercle scolaire ne sont pas très onéreux. Entre le montant demandé pour les repas (CHF 16.- autorisés par jour et par enfant), il resterait un montant de CHF 20.- à trouver d'une autre manière. Ces montants seront éventuellement demandés aux communes. Les camps ne seront pas retirés en priorité. Le camp n'est pas prévu l'année prochaine, ce qui laisse encore une année pour trouver une solution.

M. Joël Robert demande si elle a déjà discuté avec les Communes, si celles qui ont une grande capacité financière pourraient prendre ce montant à leur charge.

Mme Lorianne Duc répond que beaucoup de discussions sont en cours car les communes qui ont beaucoup d'argent sont d'accord et celles qui en manquent disent d'annuler les camps. Le sujet est également discuté au point de vue cantonal et par les Préfets. Les responsables d'établissement n'ont aucune marge de manœuvre, l'arrêté fédéral est tombé et ils doivent faire avec. Les petits cercles scolaires sont moins touchés vu que les camps coûtent moins cher. L'autorisation a été donnée pour demander la participation financière pour la fin de cette année scolaire pour les sorties qui étaient organisées. Normalement le camp de ski ne sera pas menacé dans notre cercle scolaire.

M. le Syndic dit que c'est dans le cursus scolaire de nos régions d'aller en camps de ski et qu'il faut essayer de conserver ces camps.

Mme Lorianne Duc dit que les camps ne seront pas retirés en priorité. Cet arrêté fédéral pose également d'autres problèmes, notamment au niveau du matériel scolaire. C'est en cours.

M. le Syndic informe que cet arrêté touche plus fortement les CO.

Il passe donc au vote du règlement scolaire de la Commune de Ménières.

6.2. Approbation

Approbation : 53 personnes, pas d'avis contraire, abstention : 1 personne.

7. Modification des statuts du Cycle d'Orientation Estavayer-Domdidier

7.1. Présentation

M. Pierre Perroud donne des explications. L'Association du Cycle d'orientation des communes du district de la Broye et de la commune de Villarepos doit changer de statuts à la suite de la fusion de Villarepos avec Courtepin dont les élèves vont au C.O. à Fribourg. Elle devient Association du cycle d'orientation du district de la Broye. D'autre part, il faut intégrer aux statuts le futur cycle d'orientation de Cugy. Plusieurs modifications administratives interviennent aussi : comité d'école, conseil des parents, etc.

Pas de question. Il passe donc au vote de la modification du règlement du Cycle d'Orientation Estavayer-Domdidier.

7.2. Approbation

Approbation : 54 personnes, pas d'avis contraire, Abstention : 1.

8. Règlement de police

8.1. Présentation

M. le Syndic informe que notre règlement date de 1964 et nécessite donc une mise à jour. Il remercie M. Pierre Perroud pour l'élaboration et les recherches effectuées.

M. Pierre Perroud donne des explications sur le règlement. Ce règlement a été envoyé à la DSJ qui l'a soumis à différents organes de l'administration cantonale : DAEC, DIAF, Scm, Pol, SPoCo, ECAB. Il ressemble à celui des autres communes qui ont mis à jour leur règlement. Il a fallu en particulier ajouter des articles sur les drones et sur la vidéosurveillance.

L'assemblée n'a pas de question.

M. le Syndic passe donc au vote du règlement de police

8.2. Approbation

Approbation : 53 personnes ; pas d'avis contraire ; abstentions : 3 personnes.

9. Informations communales

9.1. TCS information radars circulation

M. le Syndic distribue un extrait du rapport établi par le TCS. Il informe que le canton se base sur ces données pour décider de mettre un passage piéton ou non sur une route.

9.2. VALTRALOC

M. le Syndic informe que vu l'ampleur du projet Valtraloc, une séance aura lieu en

automne, dans le meilleur des cas, avec la présence d'intervenants professionnels et un vote sera effectué à son issue, si toute la documentation est parvenue au Conseil communal d'ici là.

M. Pierre Perroud donne des précisions sur les chiffres du rapport du TCS. Les quatre entrées de village et le trottoir au centre du village, de la place du village à l'Eglise, sont en discussion à la Commission Valtraloc. Le Service des ponts et chaussées dit que dans le cadre des projets Valtraloc, il est relevé une diminution des accidents de 35 %.

9.3. Discussions avec la Gravière concernant la décharge

M. le Syndic informe que les membres du Conseil ont rencontré M. Steiert et une délégation du Conseil d'Etat. Une réunion a été demandée à M. Steiert afin de discuter en particulier de ce point. A ce jour, le Conseil communal est dans l'attente d'une réponse.

La sortie sur la route de Vesin est terminée. Une visite de la Gravière sera organisée afin d'avoir une explication sur l'organisation des sorties.

Il est demandé si cette sortie est la raison de l'augmentation exponentielle des camions dernièrement.

M. le Syndic répond que non. Nous sommes tributaires d'une route cantonale et des travaux ont lieu depuis l'entreprise Weibel à Granges-de-Vesin. Des dégrappages sont faits pendant la nuit sur des routes vaudoises, d'où la raison des passages de camions la nuit depuis environ 3 semaines.

M. Henri Rey demande si les entreprises concernées ont les dérogations pour rouler de nuit. Il demande que la Commune fasse le nécessaire auprès de la Police cantonale pour se renseigner.

M. le Syndic lui répond qu'il imagine que oui. Le Conseil communal n'a pas fait d'investigation car il n'a pas eu de plainte.

M. Martial Doy demande si la Commune a été informée de ce trafic.

M. le Syndic dit que ce n'est pas du ressort de la commune, mais du canton. Mais vu que la population a des questions, le Conseil communal va se renseigner.

M. Henri Rey dit que la Commune de Granges-Marnand a fait des travaux afin de limiter la vitesse et diminuer les poids lourds, ce qui ne fonctionne pas. Il dit qu'avec Valtraloc cela ne changera bien.

M. le Syndic dit que toutes ces questions pourront être discutées lors de la séance Valtraloc.

M. Pierre Perroud dit que le but de Valtraloc n'est pas d'entraver la circulation, mais d'offrir plus de sécurité et moins de bruit aux habitants de Ménières. Le revêtement phonoabsorbant sera posé par le canton quand la commune aura terminé les travaux d'aménagement.

L'assemblée n'a plus de question.

10. Divers

M. Jean-Paul Corminboeuf demande des informations sur le trottoir Route de Granges. Il demande s'il doit attendre le mois de septembre.

M. le Syndic lui répond par la positive. Le dossier est actuellement en enquête préalable pour connaître les modifications à apporter au projet afin de le mettre ensuite à l'enquête publique.

M. Joël Robert résume les investissements votés ce soir et demande si le Conseil communal va étudier la possibilité d'une baisse fiscale.

M. le Syndic lui répond que ce sujet a été discuté avec la Commission financière. Il est d'avis que cela n'est pas judicieux de baisser les impôts une année pour les augmenter après. Mais si c'est un souhait des citoyens, le Conseil communal en discutera.

M. Joël Robert dit que les citoyens seraient satisfaits, même si ce n'est que pour 2 ou 3 ans.

M. le Syndic dit qu'il se renseignera sur les démarches pour une baisse fiscale.

M. André Robert dit qu'il a vécu les deux situations de la baisse et augmentation des impôts. Il est facile de les baisser, mais pas facile de les réaugmenter. Une planification financière à long terme est à faire.

M. le Syndic répond qu'une planification financière sur 5 ans a été faite. A l'époque, la planification financière n'était pas obligatoire et maintenant oui. Selon discussion avec la Commission financière, ce ne serait pas judicieux, au vu des gros montants à sortir les prochaines années, soit le nouveau CO, l'éventuelle caserne des pompiers.

M. Luc Corminboeuf demande que si le conseil communal connaît la démarche que la population doit faire pour demander une baisse fiscale.

M. le Syndic répond que le Conseil communal va se renseigner.

M. Pierre Perroud précise qu'il faudra bientôt participer au paiement de la future construction d'un EMS, des transports scolaires par les Communes depuis la prochaine rentrée, du C.O. de Cugy, de la nouvelle station d'épuration, de la nouvelle caserne des pompiers, de la prise en charge des camps de ski des écoles.

Investigation des conduites d'eau claire entrée du village côté Granges :

Un rapport doit parvenir de KFS Service de canalisation SA suite aux inondations. M. Béguin profite de cette occasion pour remercier les pompiers. Un rendez-vous aura lieu avec un spécialiste de l'érosion pour tenter de trouver une solution au niveau des cultures Derrière-la-Ville.

M. Daniel Perrin précise que vu le prix du lait, les agriculteurs vendent le bétail et font des cultures, d'où le remplacement des prés par des cultures.

M. Henri Rey a constaté ces problèmes, et pense que cela vient aussi des agriculteurs qui labourent jusqu'aux limites et ne laissent pas de bandes herbeuse.

M. Eloi Moret dit que la commune est malmenée par le propriétaire de la villa car il a construit en dessous du niveau de la route. Il demande combien la commune met pour les conduites, car il a constaté qu'un ingénieur était sur place lors des dernières pluies. Celui-ci lui a dit que rien ne peut être fait de plus quand il pleut beaucoup.

M. le Syndic dit que la Commune est responsable de récupérer son eau. Les investigations ont été nécessaires entre autres suite à la construction des quatre villas Kastrati. L'eau est moins absorbée par le terrain et se déverse également depuis ces villas. Le permis a été délivré il y a plusieurs années et aucun bac de rétention n'a été exigé à ce moment-là. Les investigations sont faites afin de prouver que les conduites sont entretenues par la Commune et que ce n'est pas de sa responsabilité en cas d'événement naturels extraordinaires. Peut-être que ces recherches vont coûter CHF 10'000.- à 12'000.-, mais ainsi nous pourrions nous assurer que la Commune a fait le nécessaire et n'a pas de responsabilité face aux éléments naturels.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

L'assemblée levée à 22h20.

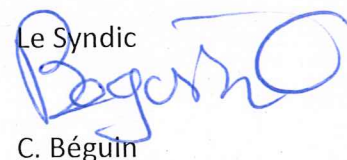
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	229,570.00	15,400.00	235,550.00	17,100.00	226,449.55	13,651.40
			214,170.00		218,450.00		212,798.15
01	Assemblée communale, Conseil communal	75,180.00	300.00	67,850.00	300.00	59,306.90	
010.300.00	Traitement et jetons du conseil communal	45,000.00		40,000.00		34,875.15	
010.300.01	Frais de la commission financière	600.00		500.00		600.00	
010.300.02	Rénumération des scrutateurs	1,000.00		1,000.00		587.50	
010.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	6,880.00		3,850.00		6,661.15	
010.317.00	Frais (déplacement, commission)	12,000.00		12,000.00		10,765.80	
010.317.01	Frais de représentations	3,500.00		3,500.00			
010.318.00	Frais de convocation	1,500.00		2,000.00		1,187.30	
010.318.01	Frais des enveloppes civiques	900.00		1,000.00		850.00	
010.318.03	Frais fiduciaire	3,800.00		4,000.00		3,780.00	
010.436.01	Remboursement de tiers et d'assurances		300.00		300.00		
02	Administration générale	154,390.00	15,100.00	167,700.00	16,800.00	167,142.65	13,651.40
020.301.00	Traitement personnel administratif	75,000.00		80,000.00		64,609.15	
020.301.02	Allocation employeur	1,440.00		2,000.00		1,230.00	
020.303.00	Cotis.ass.sociales,AVS,APG,AC,etc...	10,000.00		13,000.00		8,289.00	
020.304.00	Cotis.aux caisses de prévoyance	750.00		1,700.00		105.20	
020.305.00	Cotisations assurances maladie et accidents	5,500.00		6,500.00		5,001.10	
020.306.00	Allocations familiales employés			2,000.00		490.00	
020.309.00	Formation du personnel administratif	2,500.00		3,000.00		3,441.55	
020.310.00	Fournitures du bureau,publications annonces	2,000.00		5,000.00		5,968.70	
020.311.00	Achats de machines et de mobilier de bureau	3,000.00		6,000.00		3,933.30	
020.311.01	Système informatique administratif	10,500.00		6,000.00		15,290.95	
020.313.00	Fournitures et marchandises Administration	2,000.00		2,000.00		2,219.35	
020.315.00	Entretien, des machines, mobilier de bureau	1,500.00		2,000.00		1,416.95	
020.317.00	Frais de réceptions et délégations	8,500.00		8,000.00		8,453.90	
020.317.01	Frais " Site internet "	3,000.00		2,500.00		3,537.40	
020.317.02	Frais archives	3,000.00		2,000.00		3,420.00	
020.318.00	Assurances diverses, RC, CNA, mobilier,etc.	5,500.00		5,000.00		5,669.10	
020.318.01	Frais administ.(ports, tél, etc.)	7,600.00		7,500.00		8,252.50	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et de tiers	1,500.00		1,400.00		1,850.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
020.318.03	Frais passeport et carte d'identité	800.00		800.00		561.50	
020.318.04	Frais de recours et d'avocats	3,500.00		4,000.00		4,533.00	
020.318.06	Journal communal	4,500.00		4,000.00		4,450.00	
020.319.00	Cotisations aux associations	800.00		800.00		720.00	
020.319.01	PIEP et règlement eau potable	1,500.00		2,500.00		13,700.00	
020.431.00	Emoluments administratifs		500.00		500.00		510.00
020.431.03	Recette passeport et carte d'identité		800.00		500.00		875.00
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		3,500.00		4,000.00		3,262.35
020.436.01	Retenues sociales sur les salaires		8,500.00		8,000.00		8,514.05
020.436.02	Remboursement d'allocations familiales		1,000.00		3,000.00		490.00
020.436.04	Retenues LPP		800.00		800.00		

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE PUBLIC	30,299.00	10,500.00	26,180.00	10,500.00	26,716.00	9,293.00
			19,799.00		15,680.00		17,423.00
10	Protection juridique						
14	POLICE DU FEU	24,800.00	10,500.00	19,789.00	10,500.00	20,454.45	9,293.00
140.300.00	Jetons et frais de la commission	800.00		1,000.00		570.00	
140.315.00	Frais d'entretien (véhicules, mat., etc.)			1,000.00			
140.317.00	Dédommagement (déplacements, réception)	700.00		700.00		662.50	
140.318.00	Frais d'interventions	1,500.00		500.00			
140.319.00	Cotisations aux fédérations	150.00				150.00	
140.351.00	Frais centrale d'alarme	150.00		500.00		74.05	
140.352.00	Participations au CSPI Les Verdières	21,500.00		16,089.00		18,997.90	
140.430.00	Taxes d'exemption sapeur pompier		10,500.00		10,500.00		9,293.00
15	MILITAIRE	1,000.00		3,000.00		3,600.00	
150.352.00	Participation au stand intercommunal	1,000.00		3,000.00		3,600.00	
16	PROTECTION CIVILE	3,284.00		2,541.00		2,182.40	
160.312.00	Eau, énergie, combustible	1,000.00		800.00		999.00	
160.313.00	Frais de marchandises et de matériel	500.00					
160.315.00	Frais d'entretien	500.00		500.00			
160.318.00	Frais administratifs (port., téléphone) et Assurances	470.00		460.00		464.15	
160.351.02	Participation à la P.C. cantonale	814.00		781.00		719.25	
17	PROTECTION DE LA POPULATION (ORCOC)	1,215.00		850.00		479.15	
170.351.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs	415.00					
170.352.00	Protection de la population intercommunale (Orcoc)	800.00		850.00		479.15	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	595,887.00	40,960.00	547,430.00	34,240.00	463,895.90	39,289.35
			554,927.00		513,190.00		424,606.55
20	Ecole enfantine	34,601.00		34,754.00		34,485.20	
200.351.00	Participation aux dépenses cantonales	31,101.00		31,254.00		31,669.25	
200.352.00	Participation aux autres communes	3,500.00		3,500.00		2,815.95	
21	Cycle scolaire obligatoire	387,259.00	1,200.00	342,899.00		282,488.65	1,129.35
210.310.00	Achat de fournitures scolaires, ordinateurs, imprimante	6,500.00		6,000.00		2,161.20	
210.310.02	Frais des photocopies & Droits d'auteurs	2,400.00		2,500.00		2,292.70	
210.318.00	Frais de transport des élèves	3,500.00		1,500.00			
210.318.01	Frais des ordinateurs	6,000.00		2,500.00		2,250.00	
210.351.00	Part. dépenses cant. pour école primaire	122,187.00		120,872.00		127,600.70	
210.351.10	Part. dépenses transports scolaires, piscine, extrascol	80,000.00		36,000.00			
210.352.00	Part. aux autres communes	13,000.00		12,000.00		11,701.25	
210.352.01	Part. au CO de la Broye	132,930.00		127,895.00		132,730.40	
210.352.03	Frais de l'info. sexuelle et visite médicale	720.00					
210.352.04	Participation agrandissement du CO			20,000.00			
210.366.01	Bricolage, écoles primaires + ACT	4,000.00		4,500.00		1,593.85	
210.366.02	Part. courses + classes vertes	6,630.00					
210.366.03	Part. patinoire, camp de ski, activités él. Ménières	2,500.00		2,500.00			
219	Accueil extrascolaire	6,892.00	1,200.00	6,632.00		2,158.55	1,129.35
219.317.00	Frais de réceptions et de délégations	500.00		400.00			
219.352.00	Participation à l'AES Fétingny-Ménières	3,392.00		4,732.00			
219.366.00	Subvention aux parents plaçants en AES	3,000.00		1,500.00		2,158.55	
219.436.00	Remboursement de tiers		1,200.00				1,129.35
22	Ecoles spécialisées	80,916.00		77,973.00		73,407.00	
220.351.01	Part. cant. pour personnes handicapées	58,366.00		56,705.00		55,107.40	
220.351.02	Part. cant. pédago-thérap. prestataire privé	2,755.00		2,747.00		2,689.60	
220.366.00	Contr. cours spéciaux, (logopédie, psycholo.)	19,795.00		18,521.00		15,610.00	
23	Formation professionnelle	3,000.00		2,700.00		3,274.40	
230.351.00	Participation à l'Office cantonal	3,000.00		2,700.00		3,274.40	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
29	Administration scolaire	90,111.00	39,760.00	89,104.00	34,240.00	70,240.65	38,160.00
290.300.00	Frais de la commission scolaire (Conseil des parents)	4,380.00		3,000.00			
290.301.00	Traitement du personnel de conciergerie	19,500.00		13,000.00		13,741.00	
290.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	2,925.00		1,900.00		1,710.75	
290.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	720.00		200.00		1,126.35	
290.311.00	Achat de machines et de mobilier	1,500.00		1,500.00		1,353.80	
290.311.01	Frais matériel de gym à la grande salle	2,000.00		2,500.00		275.00	
290.312.00	Frais d'électricité, eau, combustible	15,500.00		12,000.00		13,103.70	
290.313.00	Achat matériel de conciergerie	500.00		500.00		491.40	
290.314.00	Aménagement et entretien salles de classe	800.00		500.00			
290.314.01	Entretien et rénovation bâtiment école	20,000.00		32,000.00		15,154.80	
290.315.00	Entretien des machines et mobilier	1,500.00		1,500.00		1,337.15	
290.315.01	Entretien des appareils ménagers école	1,000.00		3,000.00		4,086.60	
290.316.00	Location salles de classe	12,000.00		10,000.00		10,660.00	
290.318.00	Assurances diverses, mobilier et ECAB	850.00		900.00		828.10	
290.318.01	Frais de téléphone, télé-réseau, internet	1,500.00		1,000.00		768.00	
290.352.01	Participation pavillon scolaire Fétigny	5,436.00		5,604.00		5,604.00	
290.423.00	Location-utilisation des classes		16,500.00		11,000.00		15,600.00
290.423.01	Loyers des appartements école		22,560.00		22,560.00		22,560.00
290.436.01	Remboursement de tiers et d'assurances		700.00		680.00		

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	24,096.00		21,504.00		19,916.40	
			24,096.00		21,504.00		19,916.40
30	Culture	20,446.00		18,504.00		18,066.40	
300.317.00	Manifestation du 1er août	4,800.00		4,500.00		4,595.90	
300.351.00	Part. aux dépenses du Conservatoire	2,012.00		1,952.00		1,813.75	
300.352.00	Ascobroye - Coreb + cotisations (Bibliothèque)	6,984.00		6,902.00		6,973.25	
300.365.00	Dons " local" et société à but culturel	3,900.00		4,500.00		4,033.50	
300.365.01	Loyer local frais	650.00		650.00		650.00	
300.365.02	Ecole de Musique	2,100.00					
32	Téléréseau						
34	Sport	3,650.00		3,000.00		1,850.00	
340.351.00	Aménagement place de jeux	1,000.00		1,000.00		1,050.00	
340.365.00	Dons aux sociétés sportives	2,650.00		2,000.00		800.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTE	142,506.00	1,200.00	133,557.00	1,200.00	124,134.60	1,854.20
			141,306.00		132,357.00		122,280.40
40	Hôpitaux	10,482.00		8,248.00		8,480.10	
400.317.00	Dédommagements, déplacements	500.00		500.00			
400.351.00	Participation aux coûts résiduels des soins	450.00		419.00		424.60	
400.352.01	Part. aux services d'ambulance (SMUR)	9,532.00		7,329.00		8,055.50	
41	Homes médicalisés	79,535.00		78,416.00		72,450.10	
410.351.00	Part. au subv. cant. des soins spéciaux (EMS)	68,507.00		66,314.00		61,696.10	
410.352.00	Participation au home médicalisé	11,028.00		12,102.00		10,754.00	
42	Hôpitaux spécialisés						
44	Soins ambulatoires	49,489.00		43,893.00		40,555.20	
440.352.20	Part. aux soins et aides à domicile	35,885.00		32,063.00		30,638.20	
440.352.30	Part. aux indemnités forfaitaires	12,151.00		10,395.00		8,468.00	
440.365.00	Part. Centre de puériculture	1,453.00		1,435.00		1,449.00	
46	Service médical des écoles	3,000.00	1,200.00	3,000.00	1,200.00	2,649.20	1,854.20
460.351.00	Service dentaire, visites médicales	2,000.00		2,000.00		2,649.20	
460.366.00	Subvention communale pour soins dentaires	1,000.00		1,000.00			
460.433.00	Part. des parents aux soins dentaires		1,200.00		1,200.00		1,854.20

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	AFFAIRES SOCIALES	182,747.00	2,200.00	170,727.00	2,200.00	166,650.85	687.00
			180,547.00		168,527.00		165,963.85
50	AVS/AI/APG/AC	700.00	700.00	700.00	700.00	687.00	687.00
500.301.00	Traitement de l'agent AVS	700.00		700.00		687.00	
500.436.00	Remboursement de tiers		700.00		700.00		687.00
52	Caisse-maladie et accident						
54	STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL	11,300.00		12,300.00		8,981.10	
540	Accueil extrafamilial de jour	11,300.00		12,300.00		8,981.10	
540.317.00	Dédommagements, déplacements	500.00		500.00			
540.365.00	Subvention, crèches et assistantes parentales	10,000.00		11,000.00		8,153.10	
540.365.10	Subventions accueil familial de jour de la Broye	800.00		800.00		828.00	
55	INVALIDITE	104,258.00		99,795.00		97,362.40	
550.351.00	Part. pr. personnes handicapées & inadaptées	104,258.00		99,795.00		97,362.40	
58	ASSISTANCE	66,489.00	1,500.00	57,932.00	1,500.00	59,620.35	
580.351.01	Part. avances contrib. d'entr. non récupérée	2,373.00		2,524.00		2,205.50	
580.351.04	Part. aux frais des victimes d'infraction LAVI	776.00		784.00		731.70	
580.351.07	Part. au fonds cantonal de l'emploi	7,038.00		6,970.00		6,150.00	
580.351.08	Part. aux services sociaux spécialisés	657.00		751.00		786.40	
580.351.10	Frais naturalisation	500.00		500.00		675.00	
580.351.40	Part. communes fin alloc familiales pr pers ss act lucr	2,890.00		2,907.00		3,101.25	
580.352.00	Part. Association communes pour Service social	45,655.00		38,596.00		45,810.50	
580.365.02	Dons à but social	1,700.00		1,500.00			
580.365.03	Part. communale aux seniors	4,500.00		3,000.00			
580.366.00	Subventions versées à des tiers personnes	400.00		400.00		160.00	
580.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		1,000.00		1,000.00		
580.436.01	Remboursement frais de naturalisation		500.00		500.00		

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	68,148.00	500.00	77,166.00	500.00	46,225.10	175.00
			67,648.00		76,666.00		46,050.10
61	Routes cantonales						
62	Routes communales et génie civil	54,746.00	500.00	62,750.00	500.00	34,429.10	175.00
620.301.00	Traitement du personnel édilitaire	11,500.00		7,500.00		5,161.00	
620.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	1,725.00		850.00		642.55	
620.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	421.00		300.00		343.20	
620.311.00	Achats de véhicules, machines et matériel	5,000.00		2,000.00		2,607.00	
620.312.00	Electricité éclairage public	5,000.00		5,000.00		5,071.45	
620.313.00	Achat de matériel	4,500.00		4,000.00		931.80	
620.314.00	Entretien, routes, éclairage, et places	12,000.00		20,000.00		8,723.40	
620.314.01	Déblaiement, protection hivernale	3,000.00		3,000.00		3,007.50	
620.314.04	Frais de signalisation et de marquage	500.00		1,000.00		2,175.00	
620.314.05	Frais d'entretien des chemins	5,000.00		14,000.00		3,237.00	
620.315.00	Frais des véhicules et des machines	5,000.00		4,000.00		1,606.80	
620.318.01	Assurances diverses	600.00		600.00		507.40	
620.319.00	Impôt sur véhicules	500.00		500.00		415.00	
620.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		500.00		500.00		175.00
64	Infrastructure ferroviaire	2,772.00		2,662.00		2,480.00	
640.351.00	Part. au fonds fédéral	2,772.00		2,662.00		2,480.00	
65	Trafic régional	10,630.00		11,754.00		9,316.00	
650.351.00	Part. aux dépenses cantonales	10,630.00		11,754.00		9,316.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION & AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT	322,672.00	264,870.00	318,335.00	262,375.00	322,612.55	290,826.74
			57,802.00		55,960.00		31,785.81
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	144,220.00	144,220.00	137,520.00	137,520.00	127,541.85	127,541.85
700.300.00	Jetons et frais de la commission	1,000.00		1,000.00		270.00	
700.301.00	Salaires	2,000.00		500.00		546.00	
700.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	275.00		60.00		68.00	
700.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	80.00		30.00		36.30	
700.312.00	Achats d'eau	44,500.00		43,500.00		42,048.30	
700.313.00	Achat des compteurs	2,350.00		1,000.00		1,476.65	
700.314.00	Entretien et rénovation des installations	8,000.00		25,000.00		7,090.10	
700.315.01	Répartition CREB	7,050.00		7,026.00		7,010.00	
700.317.00	Dédommagements, déplacement, délégation	500.00		1,000.00		437.50	
700.318.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude)	1,000.00		1,000.00		1,182.45	
700.380.00	Attribution à la réserve	26,345.00		5,284.00		16,451.55	
700.390.81	Imputation interne amortissement Eau	39,120.00		39,120.00		39,120.00	
700.390.82	Imputation interne intérêts Eau	12,000.00		13,000.00		11,805.00	
700.402.00	Taxes d'hydrants et d'incendie		250.00		250.00		195.35
700.434.00	Location des compteurs & abonnement fixe		4,200.00		4,000.00		3,449.15
700.434.01	Taxes de raccordement		1,000.00		1,000.00		
700.434.02	Facturation de réparation aux abonnés						675.00
700.434.03	Unité Locative (UL)		33,500.00		34,000.00		32,224.90
700.435.00	Vente d'eau		105,000.00		98,000.00		90,997.45
700.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		270.00		270.00		
71	PROTECTION DES EAUX	61,250.00	61,250.00	60,050.00	60,050.00	104,578.15	104,578.15
710.300.00	Jetons et frais de commissions	2,000.00		2,000.00			
710.301.00	Salaires	1,300.00		400.00		754.00	
710.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	175.00		50.00		93.85	
710.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	40.00				50.10	
710.312.00	Eau, énergie et combustible	4,100.00		4,000.00		3,934.70	
710.314.00	Entretien et rénovation des installations	5,000.00		5,000.00		32,569.50	
710.318.01	Assurances diverses, ECAB, Honoraires, téléphone	500.00		600.00		471.55	
710.352.00	Frais de STAS et de STEP	5,000.00		20,000.00			

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
710.352.01	Participation communale à l'épuration	27,000.00		26,000.00		28,800.70	
710.380.00	Attribution à la réserve	16,135.00		2,000.00		37,903.75	
710.434.00	Taxes d'utilisation		37,000.00		36,000.00		38,214.00
710.434.01	Taxes pour le réseau d'évacuation d'eau		19,000.00		18,500.00		18,040.45
710.434.02	Taxe STEP		5,200.00		5,500.00		5,123.95
710.434.03	Taxes de raccordement						42,997.25
710.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		50.00		50.00		202.50
72	ORDURES MENAGERES	58,792.00	48,500.00	54,790.00	46,500.00	47,600.10	43,196.99
720.301.00	Salaires	9,650.00		7,500.00		5,101.00	
720.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	1,450.00		640.00		635.05	
720.305.00	Cotisations aux assurances maladie et accidents	352.00		50.00		339.20	
720.312.00	Eau, énergie, téléphone, combustible déchetterie	720.00		180.00		172.00	
720.313.00	Achats sacs à ordures et divers matériel édilitaire	2,200.00		1,000.00		79.00	
720.318.00	Frais de ramassage et décharge des ordures	25,000.00		27,000.00		20,016.20	
720.318.01	Location de la benne compacteuse	10,000.00		9,500.00		9,546.00	
720.318.02	Assurances diverses, ECAB	120.00		120.00			
720.318.03	Frais de recyclage du verre, du papier et du fer	3,500.00		2,000.00		5,616.65	
720.318.04	Elimination des déchets verts	5,000.00		6,000.00		6,000.00	
720.318.05	Système Ecopress	100.00		100.00		95.00	
720.352.00	Participation à l'usine d'incinération	700.00		700.00			
720.434.00	Taxes d'utilisation		31,000.00		30,000.00		25,547.60
720.434.02	Ristourne entente intercommunale		1,000.00		1,000.00		1,037.84
720.434.03	Recharge des cartes		15,000.00		14,000.00		14,970.45
720.435.00	Recyclage, ramassage, verre, etc.		1,300.00		1,300.00		1,467.60
720.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances		200.00		200.00		173.50
74	CIMETIERE	5,985.00	1,900.00	1,850.00	2,400.00	5,224.55	298.65
740.301.00	Salaires	2,050.00		1,200.00		1,226.00	
740.301.01	Frais des fossoyeurs	400.00					
740.303.00	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC-AI	310.00					
740.305.00	Cotisations assurances maladie et accidents	75.00					
740.312.00	Eau, énergie, combustible cimetièrè	350.00		400.00		346.55	
740.313.00	Achat monument et divers	2,000.00		250.00		250.00	
740.314.00	Frais d'entretien	800.00				3,402.00	
740.434.00	Taxes d'entrée et de concessions		1,500.00		2,000.00		278.65

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
740.434.01	Emoluments des fossoyeurs/incinérations		400.00		400.00		20.00
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	12,825.00	4,500.00	20,825.00	4,500.00	13,245.00	
750.301.00	Entretien des berges et du Ruisseau	12,000.00		20,000.00		12,420.00	
750.364.00	Part. aux entreprises d'endiguement	825.00		825.00		825.00	
750.461.00	Subventions cantonales et fédérales		4,500.00		4,500.00		
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	39,600.00	4,500.00	43,300.00	11,405.00	24,422.90	15,211.10
790.300.00	Jetons et frais de la commission Construction	3,000.00		3,000.00		2,837.50	
790.314.01	Numérisation des rues du village	100.00		300.00		77.75	
790.314.02	Mensuration	3,000.00		5,000.00		1,950.00	
790.318.00	Honoraires des urbanistes et ingénieurs	15,000.00		5,000.00		9,993.60	
790.318.02	Plans cadastraux-Système informatique comm.	3,500.00		3,000.00		5,316.40	
790.318.05	Honoraires PAL	15,000.00		27,000.00		4,247.65	
790.431.00	Autorisation de construire		4,500.00		2,000.00		5,806.10
790.431.01	Vente de terrain				9,405.00		9,405.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE	5,920.00	70,200.00	6,780.00	70,000.00	5,623.85	70,226.80
		64,280.00		63,220.00		64,602.95	
80	Agriculture	120.00		120.00		120.00	
800.319.00	Cotisations	120.00		120.00		120.00	
81	Forêts	3,500.00	200.00	2,660.00		3,653.85	226.80
810.314.00	Entretien et exploitation	3,000.00		2,160.00		3,039.55	
810.317.00	Dédommagements (déplacements, etc.)	500.00		500.00		614.30	
810.461.00	Subventions cantonales		200.00				226.80
87	Gravière	2,300.00	70,000.00	4,000.00	70,000.00	1,850.00	70,000.00
870.317.00	Dédommagements et déplacements	500.00		2,000.00			
870.318.00	Honoraires et prestations de tiers (frais d'étude) grav	1,800.00		2,000.00		1,850.00	
870.423.00	Indemnités Gravière		70,000.00		70,000.00		70,000.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS	338,849.00	1,535,253.00	365,534.00	1,505,962.00	576,132.37	1,554,232.70
		1,196,404.00		1,140,428.00		978,100.33	
90	Impôts	63,344.00	1,201,620.00	33,320.00	1,177,722.00	72,962.53	1,228,768.30
900.318.00	Frais de poursuite	1,000.00		200.00		2,655.50	
900.318.03	Frais d'encaissement - SCC	17,000.00		16,500.00		11,134.90	
900.318.04	Part. aux frais de perception de l'impôt sur les vhcles	804.00		870.00		776.80	
900.319.01	Pertes sur débiteurs					3,054.40	
900.319.02	Pertes sur débiteurs - SCC	40,000.00		11,000.00		52,443.60	
900.322.00	Intérêts sur remboursements	4,300.00		4,500.00		2,773.35	
900.329.00	Escompte d'impôt et divers	200.00		200.00		89.23	
900.329.01	Escompte d'impôt - SCC	40.00		50.00		34.75	
900.400.00	Impôt sur le revenu (pers. phys)		886,209.00		852,790.00		902,723.60
900.400.01	Impôt sur la fortune (pers. phys)		57,958.00		58,588.00		57,785.00
900.400.08	Impôt à la source		16,000.00		16,000.00		23,209.55
900.400.09	Impôt sur les prestations en capital		7,000.00		6,000.00		12,973.70
900.400.11	Impôt gestion de la faillite		10,000.00				21,155.25
900.401.00	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		37,712.00		26,334.00		6,881.75
900.401.01	Impôt sur le capital (pers. morales)		19,251.00		17,675.00		18,268.40
900.402.00	Contribution immobilière		85,600.00		107,000.00		122,549.65
900.403.00	Impôt sur gains immobiliers, plus-values		22,000.00		30,000.00		12,718.90
900.404.00	Impôt sur les mutations, centimes add.		18,000.00		20,000.00		8,085.00
900.405.00	Impôt sur les successions et donations		25.00				61.80
900.406.00	Impôt sur les chiens		1,600.00		1,500.00		1,783.05
900.421.00	Intérêts de retard		4,200.00		4,000.00		4,533.40
900.421.01	Intérêts compensatoires		950.00		1,000.00		913.75
900.436.00	Remboursement, frais rappel et poursuites		1,500.00		500.00		2,545.90
900.436.01	Frais de rappel		150.00		100.00		215.00
900.441.00	Part. impôt cantonal sur les véhicules		33,465.00		36,235.00		32,364.60
93	Péréquation financière		134,309.00		134,026.00		134,753.00
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources		88,026.00		99,857.00		103,355.00
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		46,283.00		34,169.00		31,398.00
94	Gérance de la fortune et des dettes	275,505.00	199,324.00	332,214.00	194,214.00	390,424.79	190,711.40

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
940	Capitaux	102,000.00	52,160.00	152,714.00	52,150.00	100,118.44	50,964.35
940.318.00	Frais de ccp	500.00		500.00		508.09	
940.318.01	Frais bancaires	200.00		250.00		157.95	
940.322.00	Intérêts des dettes	19,500.00		22,000.00		17,652.40	
940.330.00	Amortissements obligatoires	81,800.00		129,964.00		81,800.00	
940.420.00	Intérêts des capitaux		40.00		30.00		39.35
940.490.81	Imputation interne amortissement Eau		39,120.00		39,120.00		39,120.00
940.490.82	Imputation interne intérêts Eau		13,000.00		13,000.00		11,805.00
944	Grande salle	113,230.00	66,950.00	95,400.00	62,600.00	94,188.80	81,547.70
944.301.00	Traitement du concierge de la grande salle	27,000.00		23,000.00		21,837.05	
944.303.00	Cotisations assurances sociales AVS/AC/AI	4,050.00		3,600.00		3,718.70	
944.305.00	Cotisations assurances maladie et accident	1,080.00		1,000.00		1,266.65	
944.312.00	Eau, énergie, combustible grande salle	27,000.00		23,000.00		26,620.75	
944.313.00	Frais de matériel grande salle	3,000.00		2,500.00		2,065.20	
944.313.01	Frais de boissons	14,000.00		13,500.00		17,565.70	
944.314.01	Frais de matériel conciergerie grande salle	4,000.00		2,500.00		2,425.75	
944.314.02	Entretien et rénovation grande salle	9,000.00		15,000.00		7,841.45	
944.315.00	Entretien mobiliers et appareils grande salle	18,000.00		5,500.00		4,002.60	
944.316.00	Location parking grande salle	500.00		500.00		500.00	
944.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC grande salle	4,500.00		4,500.00		4,440.75	
944.318.01	Frais téléphone grande salle	300.00				304.20	
944.380.00	Versement Réserve rénovation fond grande salle	800.00		800.00		1,600.00	
944.423.01	Location de la grande salle		45,000.00		42,000.00		59,372.50
944.434.00	Contribution USL - entretien fond grande salle		800.00		800.00		800.00
944.434.01	Facturation frais de nettoyage		50.00		100.00		25.00
944.435.00	Vente des boissons		19,500.00		18,000.00		21,259.20
944.436.01	Facturation du matériel cassé		100.00		200.00		91.00
944.436.02	Remboursement de tiers et assurances		1,500.00		1,500.00		
945	Laiterie	4,250.00	1,650.00	5,950.00		5,107.05	405.00
945.312.00	Eau, énergie, combustible laiterie	2,100.00		300.00		2,269.80	
945.314.00	Entretien, rénovation laiterie	2,000.00		5,500.00		2,700.00	
945.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC, laiterie	150.00		150.00		137.25	
945.423.00	Loyers ancienne laiterie		1,650.00				405.00

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
946	Bâtiment administration communale	27,600.00	40,200.00	21,725.00	40,200.00	27,252.60	38,909.15
946.301.00	Traitement du concierge bâtiment administration communale	3,000.00		1,950.00		2,338.75	
946.303.00	Cotisations assurances sociales AVS/AC/AI	600.00		300.00		291.15	
946.305.00	Cotisations assurances maladie et accident	150.00		75.00		242.80	
946.312.00	Eau, énergie, combustible bâtiment administration communale	7,500.00		5,500.00		7,371.20	
946.314.00	Frais de matériel bâtiment administration communale	450.00		500.00		585.40	
946.314.01	Frais de matériel conciergerie bâtiment admin. communal	300.00		300.00		195.00	
946.314.02	Entretien et rénovation bâtiment administration communal	5,000.00		5,000.00		8,587.25	
946.315.00	Frais des appareils ménagers bâtiment admin. communale	7,500.00		5,000.00		4,523.70	
946.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC bâtiment admin. communale	2,000.00		2,000.00		1,965.35	
946.318.03	Taxes télé-réseau bâtiment administration communale	1,100.00		1,100.00		1,152.00	
946.423.00	Loyers des appartements bâtiment administration communale		40,200.00		40,200.00		37,810.00
946.436.00	Remboursement de tiers et d'assurances						1,099.15
947	Ecole	6,500.00		4,500.00		24,291.00	
947.314.02	Entretien et rénovation appartements école	2,000.00		2,000.00		24,291.00	
947.315.00	Frais des appareils ménagers appartements école	4,500.00		2,500.00			
948	Café et annexe	17,300.00	36,864.00	49,200.00	36,864.00	136,057.95	16,315.20
948.312.00	Eau, énergie, combustible café	500.00		400.00		1,827.00	
948.314.02	Entretien et rénovation café et annexe	12,000.00		4,000.00		82,573.50	
948.315.00	Entretien des appareils et des installations techniques	4,000.00		44,000.00		50,866.55	
948.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC café	800.00		800.00		790.90	
948.423.00	Loyers du café		22,200.00		22,200.00		13,850.00
948.436.00	Remboursement de tiers Café et annexe		14,664.00		14,664.00		2,465.20
949	Hangar et garages	4,625.00	1,500.00	2,725.00	2,400.00	3,408.95	2,570.00
949.301.00	Traitement du concierge hangar et garages	1,000.00		100.00			
949.312.00	Eau, énergie, combustible hangar + garages	3,500.00		2,500.00		3,283.55	
949.318.00	Assurances diverses, ECAB, RC hangar et garages	125.00		125.00		125.40	
949.423.00	Loyers des parchets, hangar et garages		1,500.00		2,400.00		2,570.00
99	Autres postes					112,745.05	
990.319.00	Charges extraordinaires					-70.50	
990.332.00	Amortissements supplémentaires					71,485.55	
990.382.76	Attribution aux réserves					41,330.00	

Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2019 Produits	Budget Charges	2018 Produits	Comptes Charges	2017 Produits
		1,940,694.00	1,941,083.00	1,902,763.00	1,904,077.00	1,978,357.17	1,980,236.19
	Excédent de revenu	389.00					
	Excédent de revenu			1,314.00			
	Excédent de revenu					1,879.02	
		1,941,083.00	1,941,083.00	1,904,077.00	1,904,077.00	1,980,236.19	1,980,236.19

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2019 Produits	Budget Charges	2018 Produits	Comptes Charges	2017 Produits
0	ADMINISTRATION						
01	Assemblée communale, Conseil communal						
02	Administration générale						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE PUBLIC					-25,014.50	
						25,014.50	
10	Protection juridique						
12	Placements financiers						
14	POLICE DU FEU					-25,014.50	
140.506.02	Participation CSPI Les Verdières					-25,014.50	
15	MILITAIRE						
16	PROTECTION CIVILE						
17	PROTECTION DE LA POPULATION (ORCOC)						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
20	Ecole enfantine						
21	Cycle scolaire obligatoire						
219	Accueil extrascolaire						
22	Ecoles spécialisées						
23	Formation professionnelle						
29	Administration scolaire						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS						
30	Culture						
32	Téléréseau						
34	Sport						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTE						
40	Hôpitaux						
41	Homes médicalisés						
42	Hôpitaux spécialisés						
44	Soins ambulatoires						
46	Service médical des écoles						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	AFFAIRES SOCIALES						
50	AVS/AI/APG/AC						
52	Caisse-maladie et accident						
54	STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL						
540	Accueil extrafamilial de jour						
55	INVALIDITE						
58	ASSISTANCE						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,450,000.00		248,000.00		64,660.30	
			1,450,000.00		248,000.00		64,660.30
61	Routes cantonales						
62	Routes communales et génie civil	1,450,000.00		248,000.00		64,660.30	
620.501.00	Aménagement de routes et chemins / Etude VALTRALOC	1,450,000.00				14,413.45	
620.501.01	Construction et aménagement des trottoirs Pré-de-la-Cure			68,000.00		40,246.85	
620.501.06	Trottoir 2 Route de Granges					10,000.00	
620.501.07	Réfection chemin Pré-de-la-Cure			180,000.00			
64	Infrastructure ferroviaire						
65	Trafic régional						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION & AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT	32,000.00		143,000.00			67,211.70
			32,000.00		143,000.00	67,211.70	
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU			98,000.00			14,961.00
700.501.02	Renouvellement conduite pour bouclage			98,000.00			
700.610.00	Taxes de raccordement						14,961.00
71	PROTECTION DES EAUX						42,997.25
710.610.00	Taxes de raccordement						42,997.25
72	ORDURES MENAGERES						
74	CIMETIERE	32,000.00					
740.503.00	Frais d'aménagement	32,000.00					
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS			45,000.00			9,253.45
750.501.02	Rénovation du Ruisseau			45,000.00			
750.661.00	Subventions cantonales						9,253.45
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2019	Budget	2018	Comptes	2017
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE						
80	Agriculture						
81	Forêts						
87	Gravière						

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS			32,000.00		60,386.45	32,820.55
					32,000.00		27,565.90
90	Impôts						
93	Pérquation financière						
94	Gérance de la fortune et des dettes			32,000.00			-6,825.25
940	Capitaux						
943.600.01	Contribution sortie sur route cantonale Clos-Quartier						-6,825.25
944	Grande salle						
945	Laiterie						
946	Bâtiment administration communale						
947	Ecole						
948	Café et annexe			32,000.00			
948.503.01	Chambre froide Café			32,000.00			
949	Hangar et garages						
99	Autres postes					60,386.45	39,645.80
990.590.00	Report des recettes au bilan					60,386.45	
990.690.00	Report des dépenses au bilan						39,645.80

Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2019 Produits	Budget Charges	2018 Produits	Comptes Charges	2017 Produits
		1,482,000.00		423,000.00		100,032.25	100,032.25
	Excédent de charge		1,482,000.00				
	Excédent de charge				423,000.00		
		1,482,000.00	1,482,000.00	423,000.00	423,000.00	100,032.25	100,032.25



Répartition des dicastères au sein du Conseil communal (décembre 2018)	
<p>Syndic BEGUIN Cédric Clos-Quartier 11 1533 Ménières 079 453 96 34 cedric.beguिन@1533menieres.ch</p>	<p>Administration générale - RH Ordre public Police des constructions Réception et délégations Bâtiments communaux: salle polyvalente, bâtiment communal, école, garages, locations Gravière Fusion Remplaçant Perroud Pierre</p>
<p>Vice-Syndic PERROUD Pierre Route de Fétigny 6 1533 Ménières 079 481 33 53 pierre.perroud@1533menieres.ch</p>	<p>Social et Santé Journal communal Enseignement et formation C.O. AES VALTRALOC Web. Webmail. Fusion Remplaçant Folly Jael</p>
<p>Conseiller ANDREY Claude Clos-Quartier 23 1533 Ménières 078 649 20 32 claudе.andrey@1533menieres.ch</p>	<p>Finances PAL Gestion des déchets - déchetterie Véhicules et matériel communal Restaurant, laiterie Archives Cimetière Gravière. Fusion Remplaçant Béguin Cédric</p>
<p>Conseiller ANSERMET Marcel Route de Vesin 25 1533 Ménières 079 318 20 12 marcel.ansermet@1533menieres.ch</p>	<p>Approvisionnement en eau Protection des eaux. Epuration Revitalisation du Ruisseau du Moulin Agriculture - Environnement Naturalisations Routes, trottoirs et chemins. Eclairage public. Remplaçant Andrey Claude</p>
<p>Conseiller FOLLY Jael Chemin de l'Ecole, 4 1533 Ménières 078 683 93 68 jael.folly@1533menieres.ch</p>	<p>Service du feu Gaz Culture et loisirs Protection civile Transports - Télécommunications Informatique Forêts USL Accueil extra-familial de jour de la Broye. AES Remplaçant Ansermet Marcel</p>



LISTE DES COMMISSIONS
au 1er janvier 2019

Aménagement du territoire, Commission d'urbanisme, PAL (Plan d'Aménagement Local)	Andrey Claude	CODEB (Commission des déchets de la Broye)	Andrey Claude
	Béguin Cédric		Béguin Cédric
	Corminboeuf Luc		
	Corminboeuf Serge		
	Perrin Daniel		
Commission financière	Blanchard Grégory	AEGE (Association pour l'Épuration de Granges et Environs)	Ansermet Marcel
	Michel Claude		Perret Jean-Claude
	Robert Pascal		
Commission d'endiguement de la Broye	Ansermet Marcel	Conseil des parents	Perroud Pierre
	Andrey Claude		Bossy Floriane
			Corminboeuf Gilles
			Corminboeuf Christine
Commission intercommunale du feu, CSPI "Les Verdières" (Corps des sapeurs-pompiers intercommunal)	Folly Jael	Comité intercommunal du CREB (Connexion des Réseaux d'Eau communaux de la rive droite de la Broye)	Ansermet Marcel
	Ansermet Marcel		Folly Jael
			Corminboeuf Serge
Commission de naturalisation	Ansermet Marcel	Valtraloc (VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCALités)	Perroud Pierre
	Andrey Claude		Andrey Claude
	Bise Bertrand		Bossy Floriane
	Moret Béatrice		Moret Michel
	Doy Martial		Perret Roxane
Commission locale du feu	Folly Jael	Commission AES (Accueil extra-scolaire Fétigny-Ménières)	Perroud Pierre
	Schüpbach J.-Charles		Jael Folly
	Corminboeuf Serge		
Préposé d'agriculture	Ansermet Marcel		



LISTE DU PERSONNEL COMMUNAL

au 1er janvier 2019

Bourse communale et Secrétariat	Chaboudez Stéphanie	Maintenance du site Web	Corminboeuf Denis
	Lack Kristel		Perroud Pierre
Scrutateurs permanents	Deplazes Claudia	Concierge école et bâtiment communal	Perret Jean-Claude
	Perroud Karine		Studer Fabienne
			Yayla Zöhre
Conciergerie du cimetière	Perret Jean-Claude	Déchetterie	Perret Jean-Claude
			Cuttelod Raymond
			Littee John
Concierge grande salle	Perret Jean-Claude	Nettoyage, entretien ruisseaux	Perret Jean-Claude
	Yayla Zöhre		
	Studer Fabienne		
Fossoyeur	Ansermet Marcel	Distribution tout-ménage	Cuttelod Raymond
	Andrey Claude		
	Perret Jean-Claude		
Chemins et grilles	Perret Jean-Claude	Remplacement de Jean-Claude Perret	Cuttelod Raymond
		Artificier communal	Schüpbach Jean-Charles

Madame Kristel Lack

assure l'ouverture du secrétariat communal

1er étage, 4 rue de l'Ecole, 1533 Ménières

le lundi de 17 à 19 heures

tél. 026 668 22 06

commune@menieres.ch



Miscellanées

Informations

Les informations communales sont accessibles au **pilier public** de la place de l'École, sur le **site Web** de la Commune: www.menieres.ch et dans la FO, **Feuille officielle** du Canton de Fribourg, disponible chaque semaine à l'auberge de la commune, "XIX Cantons". D'autres informations pouvant intéresser la population figurent sur le **panneau d'affichage** de l'ancienne laiterie (chemin de l'Auberge).

Heures d'ouverture de la déchetterie

- Le samedi de 8:30 à 10:00 et le premier mercredi du mois de 19:00 à 20:00
- Déchets végétaux: le samedi de 8:30 à 17:00
- Déchets encombrants: le premier samedi du mois de 8:30 à 10:00

Accès au bureau communal

Comme il n'y a pas de rampe pour accéder au Bureau communal avec un déambulateur (un tin-té-bin), les personnes qui ont des difficultés de déplacement peuvent téléphoner à la Commune pour obtenir une assistance ou un service à domicile.

Ecoles. Conseil des Parents

Conformément aux exigences de la nouvelle loi scolaire la Commission scolaire a été dissoute et remplacée par un Conseil des parents d'élèves.

- Président: Renevey Eric, Rte de Payerne 52, 1532 Fétigny
- Vice-président: Corminboeuf Gilles, Pré de la Cure 27, 1533 Ménières
- Secrétaire: Marendaz Marie, Chemin Biolleyrette 24, 1532 Fétigny
- Caissière: Corminboeuf Christine, Pré-de-la-Cure 55, 1533 Ménières
- Membre (lotos): Bossy Floriane, Route de Fétigny 20, 1533 Ménières
- Membre: Vauthey Sébastien, Route de Ménières 12, 1532 Fétigny
- Membre: Gast Dominique, Le Village 149, 1532 Fétigny
- Membre: Zweilin Patricia, Le Bugnon 5, 1532 Fétigny
- Représentant de la Commune de Ménières: Perroud Pierre, 1533 Ménières
- Représentante de la Commune de Fétigny: Granget Fatima, 1532 Fétigny
- Responsable d'Établissement: Duc Lorianne, Pré-de-La-Cour 25, 1564 Domdidier
- Référente enseignant: Szmoniewski Lio, chemin de la Baumaz 4, 1563 Dompierre
- Représentante de l'AES: Rey Andréanne, route de Vesin 30, 1533 Ménières

La bonne organisation du cercle scolaire, l'engagement des enseignants qui s'investissent dans de nombreuses activités supplémentaires en faveur des élèves, la participation active du conseil des parents, le soutien des communes: tout cela représente un effort conjoint en faveur de l'éducation et du développement des enfants.



Dîner des aînés

Le dîner des aînés(-nées) aura lieu dimanche 9 décembre 2018 à la salle polyvalente, dès 11:30. Ce repas convivial est organisé par le Groupement des Dames de Ménières. Il réunit les personnes âgées de 64 (femmes) ou 65 (hommes) ans et au-delà, ainsi que leurs conjoints(-jointes).

Oppositions

Dans les domaines des constructions, du PAL (plan d'aménagement local) ou des ventes de parcelles, plusieurs citoyens font des oppositions. Le Conseil communal les comprend, bien que parfois cela découle de bisbilles entre voisins. Mais souvent ces recours concernent des lois et règlements sur lesquels la Commune n'a pas prise. Ils sont élaborés par les majorités parlementaires qui ont été régulièrement élues aux plans cantonal et fédéral. Nombre de demandes sont perdues d'avance, mais à chaque fois elles coûtent des milliers de francs à la Commune: nous recevons des factures se montant jusqu'à 3'500.- pour le traitement d'un recours, 12'000.- pour la mise en conformité après opposition afin de respecter les critères du plan cantonal, lequel dépend du plan fédéral. Tout cela à la charge de l'ensemble des citoyens. Il faut lire les textes de lois afin d'éviter les oppositions qui n'aboutiront à rien mais grèvent inutilement les finances communales.

Participation

La vie associative du village atteint désormais des sommets: 23 fenêtres de l'Avent l'hiver passé (le maximum possible), 52 personnes à l'Assemblée communale de printemps (au lieu de la vingtaine habituelle), 120 personnes au Premier Août (il a fallu rajouter des tables), plus de deux cents personnes chaque jour à la Bénichon. Cette participation réjouit le Conseil communal.

A cela s'ajoutent les activités de plus d'une vingtaine de Sociétés locales (USL). On peut en consulter la liste sur le site Web de la Commune.

Errata

Deux erreurs du journal communal de mai 2018 ont été corrigées dans la version qui figure sur le site Web. Page 51, lire: "forme un cercle scolaire avec la commune de *Fétigny*" (merci Isabella!). Pages 1 et 50, lire: "*statuts* du Cycle d'orientation" (pas de remerciements, personne n'a rien vu).

Elections

2019 sera une année d'élections fédérales. Pour voir qui a voté comment (parmi ceux qui sont présents) au Conseil national vous pouvez, avec patience, visiter le labyrinthe: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/abstimmungen/>
A ce jour, les députés au Conseil des Etats ne divulguent pas le détail de leurs votes sur l'Internet.

La liste des lobbies (déclarés) auxquels les parlementaires fédéraux sont liés est affichée ici: <https://lobbywatch.ch/fr/daten/parlamentarier>



Eau

Les dernières analyses confirment la qualité de l'eau potable de notre réseau (voir sur le site Internet). En revanche celle de la commune - par exemple à la fontaine du village - est impropre à la consommation: nitrates et bactéries fécales au menu.

Bénévolat dans les EMS (annonce)

"Les EMS de Domdidier, Estavayer-le-Lac et Montagny recherchent des bénévoles. Si vous avez un peu de temps à offrir et que vous avez une aisance relationnelle, vous êtes la personne que nous recherchons. La fréquence du bénévolat est variable selon le type d'activité et vos disponibilités.

Les activités sont variées: chauffeur lors de sorties, animations individuelles (p. ex. échange, balade), animations musicales, animations spirituelles, atelier bien-être, ateliers manuels, jeux, etc.

Vous souhaitez participer de toute autre façon à apporter de la vie, du bien-être dans nos EMS, votre proposition est la bienvenue. Merci de contacter notre répondante administrative: Aline Bardet, Case postale 760, 1470 Estavayer-le-Lac, Tél : +41 26 664 73 18, aline.bardet@hibroye.ch"

Retraités

Il y a ceux qui évoquent les *aînés* avec une politesse affectée, ceux qui disent avec la bouche en cul de poule, *les personnes d'un certain âge*, ceux qui parlent sur un ton doctoral des *seniors*. Au Conseil communal, loin de toute hypocrisie, nous parlons avec respect et tendresse de *nos vieux*.

Nous leur rendons visite lorsqu'ils ont huitante, huitante cinq, nonante, etc. ans. Chaque fois c'est le même émerveillement: dans l'Espace ils occupent à peine quelques décimètres carrés et tout d'un coup, dans la conversation, ils apparaissent gigantesques dans le Temps, avec une épaisseur de mémoire de dizaines de milliers de jours auxquels sont attachés des souvenirs d'une infinité de couleurs: travail, voyages, Mobilisation (*la mob!*), santé, sports, fêtes, enfants. Nous savons que nous avons auprès de nous des personnes qui ont aménagé le territoire, financé nos routes, nos hôpitaux, nos écoles, notre administration et tant d'autres services dont nous bénéficions. Tout cela explique notre chaleureux respect.

Plus concrètement la commune a pris l'initiative de mesures d'aides comme expliqué dans le *Journal communal* de mai 2018. En outre le projet Valtraloc d'aménagement de la traversée du village prévoit plus de sécurité, moins de bruit, des arrêts de bus accessibles, des trottoirs améliorés, des bancs.

Primes d'assurance maladie

Les ayants droit à la réduction des primes d'assurance maladie trouveront l'information 2019 ici:

<https://www.caisseavsfr.ch/particuliers/reduction-des-primess-assurance-maladie/reduction-des-primess-assurance-maladie/>



Déchetterie

La compacteuse de 10m³ est à notre service depuis longtemps. Elle sera remplacée en fin 2018 par un modèle de 12 m³.

Vos cartes actuelles seront compatibles avec la nouvelle compacteuse.

Afin d'unifier les cartes, lors de votre premier passage en 2019, le solde de votre carte sera transféré sur une carte neuve sans frais dans le cas où celle-ci est en bon état.

Dans le cas où votre carte est passablement abîmée, il sera nécessaire de la changer au prix de CHF 20.-.

Nous vous rappelons que, si par mégarde, le lecteur reste bloqué par une carte défectueuse, la réparation sera à la charge de l'utilisateur fautif.

Nous vous rappelons la dernière ouverture du bureau communal au public le 17 décembre 2018. Pensez à recharger vos cartes, si nécessaire, avant les vacances.

**Fermeture du bureau communal
durant les vacances d'hiver:**

du 21 décembre 2018 au 6 janvier 2019

inclusivement.

**Le Conseil communal vous souhaite
de bonnes fêtes de Noël et une
heureuse Nouvelle année!**



La Vierge annonce à Joseph qu'elle est enceinte.
Fresques (XIVe siècle) de l'église de Ressudens (antérieure au XIIIe siècle) Photo P.P.